

# Concession automobile AMAG Châtelaine



AMAG en tant que grand consommateur a opté pour un CPE pour gérer l'optimisation de ses consommations énergétiques.

En 2014 Alpiq mène un audit énergétique des infrastructures techniques du site et constate plusieurs dysfonctionnements / mauvais réglages essentiellement sur les différents monoblocs de ventilation du site ainsi que sur la gestion de la production/distribution de chaleur. Ces anomalies ont conduit Alpiq à proposer à AMAG un CPE pour l'optimisation du fonctionnement de la ventilation et du chauffage.

- Les économies électriques estimées sont de 35'000 kWh/an soit plus de 5'000 CHF/an.
- L'économie annuelle de gaz estimée est de 110'000 kWh/an soit presque 10'000 CHF/an. Cela représente une baisse de 15 %.

Les APE font l'objet d'un CPE avec cofinancement :

- AMAG investit pour mettre en place les Actions sur la ventilation et se rémunère sur les économies électriques issues de cette modification de fonctionnement.
- Alpiq investit pour mettre en place et effectuer le réglage des installations de production/distribution de chaleur et se rémunère sur les économies gaz.

Les premiers 6 mois d'optimisation ont d'ores et déjà permis d'atteindre un haut niveau de performance puisque les économies atteintes sont supérieures à 20 %, sans compter les économies électriques sur la ventilation et les circulateurs. Ce résultat est atteint grâce à un suivi régulier des installations techniques.

D'autres projets sous [www.swissesco.ch](http://www.swissesco.ch)

## Détails

**Modèle de contrat:**

CPE avec partage des économies

**Financement du projet (Client / ESCO / Banque, fonds, etc):**

Cofinancement

**ESCO:** Alpiq InTec Romandie SA

**Coût total du projet:** 40'000 CHF  
(30'000 financés par les économies de gaz)

**Nombre de bâtiments:** 2

**Mesures:**

Liste non exhaustive des Actions :

- Réglage des courbes de chauffe
- Arrêt nocturne et/ou dominical
- Meilleure gestion des jours de fermeture
- Réglage du brûleur
- Arrêt du maintien en température de la chaudière en été
- Modification des régimes des circulateurs
- Diminution des pertes de maintien par ajout d'isolation, ou baisse de la température
- Optimisation de la ventilation

**Economies d'énergie générées:**

Supérieures à 15'000 CHF/an

**Durée du contrat:** 3 ans

**Economies de CO<sub>2</sub>:** 25 t/an



«Un Contrat de Performance  
Énergétique assure de manière  
durable le respect des objectifs  
via la mise en œuvre de  
mesures concrètes.»

Dionys Wanner, AMAG AG